

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 9 décembre 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 du mois de décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 20 M. Laurent PEYRONDET, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : M. Adrien DEBEVER qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
6 Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
M. Jean-Yves MAS qui a donné procuration à M. Cyril CAMU
Mme Hélène LEBLANC qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ

Absente et non représentée :
1 Mme Anne ESCOLA

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

N° DL15122021-02 : Cession d'une partie de l'impasse Mirabeau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Charles METHIAZ, propriétaire d'une parcelle cadastrée section BI n°177 sise 3, impasse Mirabeau a indiqué bénéficiaire d'un droit de jouissance sur un garage situé au fond de l'impasse Mirabeau dans l'angle des parcelles BI 177 et BI 350, au titre de l'acte d'acquisition de sa propriété. Il n'en est cependant pas propriétaire dans la mesure où cette construction est édiflée sur l'impasse.

Aussi, il demande aujourd'hui à pouvoir en faire l'acquisition.

Toutefois, faisant partie du domaine public communal, le conseil municipal s'est prononcé le 19 novembre 2021 pour constater sa désaffectation et prononcer son déclassement.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction régionale des Finances publiques, dans un avis du 25 octobre 2021, a estimé cette parcelle à 320 € le m² soit pour environ 12 m² la somme totale de 3 840,00 €.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales selon lequel « *le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune* » ;

VU la délibération n°DL19112021-01 en date du 19 novembre 2021 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement d'une partie de l'impasse Mirabeau, sur laquelle est construite un garage, dans l'angle des parcelles BI 177 et BI 350 ;

VU l'avis du service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction régionale des Finances publiques émis le 25 octobre 2021 ;

CONSIDERANT que l'opération résulte du seul exercice du droit de propriété ;

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 8 décembre 2021 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ACCEPTÉ la cession à Monsieur Jean-Charles METHIAZ, ou toute personne morale qui se substituerait et dont il garderait le contrôle, d'une partie de l'impasse Mirabeau (partie située au fond de l'impasse, sur laquelle est construite un garage, dans l'angle des parcelles BI 177 et BI 350) d'une superficie d'environ 12 m² (superficie à confirmer suite à l'intervention d'un géomètre) au prix de 3 840,00 € (trois mille huit cent quarante euros).

ARTICLE 2

VISÉ l'avis service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction régionale des Finances publiques émis le 25 octobre 2021.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente le cas échéant, l'acte authentique et tous documents afférents à cette cession.

Délibération adoptée.

POUR : 24 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE et M. Cyril CAMU.

CONTRE : 2 Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le **20 DEC. 2021** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **20 DEC. 2021**

